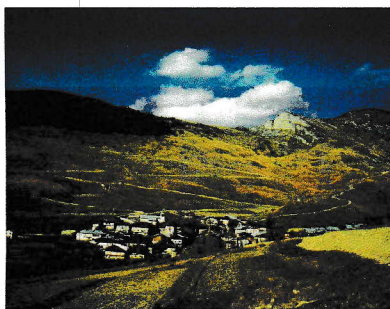




ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE NÂVES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, le conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Nâves, sous la Présidence de Monsieur Frédéric ABONDANCE.

Date de convocation : le 18 juin 2020

Etaient présents : Madame Nathalie GUYONNET, Messieurs Frédéric ABONDANCE, Max CREY, Bernard GSELL, Philippe RENAUD formant la majorité des membres présents.

Excusé : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric ABONDANCE

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte administratif 2019
- 2- Affectation des résultats 2019
- 3- Compte de gestion 2019
- 4- Décision modificative n° 1
- 5- Projet de convention pour l'exploitation de sève de boulot
- 6- Projet CCVA remise en état piste Châtelard pour VAE
- 7- Point sur les engagements d'entretien 2020
- 8- Point sur les travaux d'investissements effectués par les exploitants conventionnés sur la quote-part des loyers 2019
- 9- Point sur la lutte contre la Renouée du Japon
- 10- Point sur les travaux résiduels (3ème tranche) des collecteurs de l'ancien réservoir de Grand Naves
- 11- Questions diverses

A.F.

Ouverture de la séance à 20h20

Le Président propose au syndicat d'avoir une pensée et d'exprimer toute sa compassion envers toutes les personnes touchées par l'épidémie de Covid 19.

Le Président souhaite la bienvenue au sein du conseil syndical de l'AFP de Nâves à Monsieur Bernard GSELL, maire délégué de Nâves, élu en mars dernier et nommé représentant de la commune de La Léchère à l'AFP de Nâves par le conseil municipal de La Léchère du 12 juin 2020.

Le Président rappelle aux membres du syndicat les modalités d'insertion dans les comptes rendus des interventions des membres du syndicat. Modalités définies dans le compte rendu du 19 juin 2017.

1 Compte administratif 2019

(Sous-préfecture le 30 juin 2020)

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le bureau syndical de l'Association Foncière Pastorale réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric ABONDANCE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Frédéric ABONDANCE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 663,21 €	11 000,77 €	0 €	0 €	1 663,21 €	11 000,77 €
RESULTAT ANNEE		9 337,56 €	0 €	0 €		9 337,56 €
Résultats reportés		70 069,80 €		1 350,32 €		71 420,12 €
Résultats de clôture		79 407,36 €		1 350,32 €		80 757,68 €
Restes à réaliser						
RESULTAT AVEC LES RAR		79 407,36 €		1 350,32 €		80 757,68 €

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent et votent le compte administratif 2019.

A. F.

2 Affectation des résultats de 2019

(Sous-préfecture le 30 juin 2020)

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Les membres du bureau, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2019 et la balance administrative des résultats certifiée par le Receveur Municipal et en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATENT EN INVESTISSEMENT

Au résultat fin 2018 : 0 € solde 1 350,32 € solde d'exécution

Au résultat fin 2019 : 0 € solde 1 350,32 € solde d'exécution

Restes à réaliser : dépenses Néant

Restes à réaliser : recettes Néant

- *DECIDENT* que l'excédent comptable de 1 350,32 € sera repris au budget 2020 au C/001

CONSTATENT EN FONCTIONNEMENT

Au résultat fin 2018 : excédent de 70 069,80 € qui a été affecté au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

Au résultat fin 2019 : excédent de 9 337,56 €

Soit au total cumulé : excédent de 79 407,36 €

- *DECIDENT* que l'excédent de 79 407,36 € sera repris au budget 2020 au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.
- *DONNENT* pouvoir au Président

3 Compte de gestion 2019

(Sous-préfecture le 30 juin 2020)

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 Décision modificative n°1

Cette décision modificative est prise pour permettre à l'AFP de Naves de pouvoir rembourser les pénalités 2018 sur procès-verbal d'engagement d'entretien d'alpage 2019. A l'avenir, dans les prochains budgets, une ligne budgétaire sera prévue à cet effet.

(Sous-préfecture le 30 juin 2020)

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°1 – Budget primitif 2020

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, décide à l'unanimité d'effectuer les modifications suivantes sur le budget 2020 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
022	Dépenses imprévues	-547,36 €			
626	Frais postaux	-177,46 €			
673	Titres annulés (sur exercice antérieurs)	724,82 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

5 Projet de convention pour l'exploitation de sève de boulot

(Sous-préfecture le 30 juin 2020)

OBJET : Contrat de louage de chose période 2021 – 2027 avec la SARL GONG-Savoie représentée par Monsieur MATHIEU Nicolas

A. F.

Conformément à la décision du conseil syndical du 27 janvier 2020, le Président a fait rédiger un projet de contrat de louage de chose entre l'AFP de Nâves et la SARL GONG-Savoie représentée par Monsieur MATHIEU Nicolas pour la période 2021 – 2027.

Ce contrat :

- Se conforme aux articles 1709 et suivants du Code civil ;
- A pour objet l'exploitation du 01 avril au 31 mai de la sève des bouleaux présente sur les parcelles louées ;
- Est consenti sur les parcelles section V, n° 28 et 29, lieu-dit « Les Terreaux » pour une superficie totale d'environ 1ha 28a 58ca ;
- Respecte les obligations de l'autorisation d'exploiter délivrée par la mairie de La Léchère ;
- Comprend un loyer annuel de cinq cents euros déterminé chaque année compte tenu de la variation de l'indice national des fermages. L'indice de référence 2019 est de 104,76 ;
- Indique que l'ensemble des frais concernant la rédaction de ce contrat sont à la charge du locataire ;
- Respecte l'article L. 125-5 du code de l'environnement sur la prévention des risques naturels, technologiques et zonage sismique.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, à l'unanimité :

- Valident le projet de contrat présenté par le Président ;
- Autorisent le Président à signer le contrat de louage avec la SARL GONG-Savoie représentée par Monsieur MATHIEU Nicolas.

6 Projet CCVA remise en état piste Châtelard pour VAE

En juin 2019, l'AFP avait été sollicitée par la CCVA au sujet de la création d'un circuit pour les vélos à assistance électrique.

L'AFP avait alors fortement suggéré d'emprunter au maximum les itinéraires déjà tracés et balisés afin d'optimiser ce qui existe déjà et de ne pas multiplier les points de franchissement sur les parcs à bétails.

Fin mars 2020, la CCVA a proposé un tracé. L'AFP a alors suggéré une modification au niveau du plateau du Grand Plan en passant sur la piste réalisée par la CCVA il y a deux ans et qui doit être finalisée cette année (empierrement + installation de buses). La "piste" actuelle qui traverse le plateau du Grand Plan devant être réhabilitée en prairie d'alpage.

L'AFP a été assez surprise d'apprendre que le tronçon au niveau du Châtelard, au dire de la maison de la montagne de Naves, est « ravagé par les troupeaux de bovins et nécessite une remise en état à la minipelle mécanique ».

Le conseil syndical est saisi aujourd'hui pour donner son avis sur ces travaux de réhabilitation de ce tronçon.

Le Président présente au syndicat un état des lieux photographique complet réalisé le 15 juin dernier. Il apparaît très nettement sur l'ensemble des photos qu'il n'y a aucune trace de bovins sur ce chemin mais un problème de drainage d'eau. Il y a aussi des traces de véhicules motorisés qui ne sont pas toutes imputables au travail agricole.

Le Président propose au syndicat de donner un avis favorable sur des travaux d'empierrement et/ou de drainage du chemin sans agrandissement ni modification du tracé. L'état des lieux photographique avant travaux sera joint à la réponse faite à la CCVA.

Un état des lieux photographique après travaux sera réalisé. Le syndicat souhaite que tous les projets intervenant à l'intérieur du périmètre de l'AFP fassent, comme ici, l'objet d'une concertation très en amont afin d'essayer de trouver la meilleure solution possible pour chaque activité en montagne.

7 Point sur les engagements d'entretien 2020

Le Président informe le syndicat qu'une visite des îlots d'engagement d'entretien du groupement pastoral de Naves (GP de Naves) a été faite le 07 mai 2020 avec le prestataire des chèvres, l'AFP et le GP.

Une repousse encore insuffisante a été constatée sur ces îlots. La campagne est donc repoussée à fin septembre / début octobre.

Ce report permettra :

- Un déplacement du troupeau en provenance de Granier par les cols (dépourvus de neige à cette période de l'année) ce qui évitera des frais de transport en camion.
- De se prémunir d'une transmission de la paratuberculose car plusieurs mois sépareront le passage des chèvres du passage des bovins en début d'été suivant. Des tests sérologiques seront réalisés si une intervention du troupeau de chèvres et finalement décalée au printemps 2021.

8 Point sur les travaux d'investissements effectués par les exploitants conventionnés sur la quote-part des loyers 2019.

Le Président informe le syndicat que le montage du dossier de travaux d'investissement pour l'exploitant Monsieur CREY Stéphane est terminé.

Une fiche d'engagement de travaux d'investissement a été signée le 06 avril dernier. Ces travaux d'investissement seront réalisés avant le 31 décembre 2020 sur la parcelle YB 191 au lieu-dit « Nantet du Dard ».

Un état des lieux sera effectué par l'AFP pour constater l'achèvement complet des travaux qui validera la quote-part de 316,99 € sur le loyer 2019.

9 Point sur la lutte contre la Renouée du Japon

La repousse de la renouée sur la zone de dépose de remblais de Naves Fontaine est importante. Le traitement fait en Août 2019 n'est pas concluant sur les racines et rhizomes.

A.F

En accord avec les services techniques de la commune de La Léchère un traitement chimique, issu d'une nouvelle molécule, doit être appliqué dans chaque tube coupé.

Afin de contrôler l'efficacité de ce produit une zone teste a été délimitée le 15 mai 2020 avec une coupe de la renouée en dessous du 1^{er} anneau avec un traitement au Chlorure de sodium fait dans chaque tube.

Par ailleurs, une information et des conseils pour avoir les bons gestes en présence de la renouée du Japon sera faite par voie d'affichage dans les villages de la vallée de Naves.

10 Point sur les travaux résiduels (3ème tranche) des collecteurs de l'ancien réservoir de Grand Naves.

L'AFP a fait, le 03 mai 2020, l'entretien et la visite annuelle des captages de l'ancien réservoir de Grand Naves.

Un état des lieux a été transmis au maire délégué de Naves ainsi qu'aux services techniques de la mairie de La Léchère.

Début mars 2020, avec les fortes pluies du moment, un débordement du ruisseau dans la ruelle au sommet du village a eu lieu à l'endroit où la « Traille se jette dans le « Merdéré ».

Des travaux sont à prévoir pour mieux canaliser l'eau à cet endroit. De plus le dernier regard avec prise d'eau, une soixantaine de mètres en amont, est inondé. Le drain du regard n'a pas été réalisé ou est bouché.

Une prise en charge des travaux par la garantie est peut-être possible. Par ailleurs, le maire délégué confirme qu'un drain en amont du dernier collecteur, prévu dans la 3^{ème} tranche des travaux pour 2019, doit être réalisé cette année.

11 Questions diverses

- Le syndicat informe le nouveau maire délégué de l'engagement pris par la commune, en novembre 2019, de prendre contact avec Monsieur ALLEMOZ Serge pour se rendre sur le secteur de « l'Arcosset » afin de constater si la commune avait bien, ou non, à l'occasion de travaux, déversée de la terre et des cailloux dans les près. Monsieur Bernard GSELL, nouveau maire délégué de Naves, prendra donc contacter avec Monsieur ALLEMOZ Serge à ce sujet.
- La question du pâturage des ovins, à l'automne, sur le secteur du Nant du Beurre est posée. Le Président rappelle qu'en cas de tensions entre les exploitants se sont les conventions signées avec l'AFP qui font foi. Ceci dit, le débat est loin d'être clos tellement la mise en place d'une stratégie d'entretien durable des espaces de pâture reste un enjeu majeur pour la survie de nos alpages.

- Le président informe le syndicat qu'il a rencontré le 14 juin dernier la gérante du Nant du Beurre, Mme Pascale MEILLER, pour la mise en place d'une convention de louage de chose concernant l'installation des deux tentes bulles. Le syndicat souhaite sortir de la convention du GP de Nâves les 100 m² nécessaires à l'implantation de ces deux tentes bulles. Ainsi le GP ne pourrait plus être tenu pour responsable si un incident entre le bétail et les locataires de ces tentes survenait. Le contrat de louage de chose prévoira notamment la mise en place par le locataire d'une protection adaptée au risque pour protéger le périmètre alloué. Un loyer annuel de 100 € est fixé par le syndicat. Lors de la rencontre avec le GP, une indemnisation de 150 € sera proposé pour l'installation du matériel supplémentaire (filets et piquets) engendré par la présence de ces deux tentes bulles. Le syndicat charge le président de prendre contact avec les personnes intéressées et de réaliser la convention de louage en vue de sa validation par le syndicat.
- Le Président demande au représentant de la commune de La Léchère qu'une signalétique forte soit réinstallée au Tovet pour rappeler l'arrêté municipal réglementant la circulation sur la piste de la montagne. Mr Bernard GSELL, maire délégué de Naves, confirme au syndicat la réinstallation d'une signalétique adaptée.
- Le Président informe le syndicat qu'une première rencontre avec les nouveaux propriétaires de la montagne des Tuiles et l'exploitant actuel aura lieu ce jeudi 26 juin 2020 au siège de l'AFP.
- Le Président informe le syndicat qu'il a eu deux demandes orales d'installation de ruchers. Lors de ces entretiens le président a communiqué les coordonnées de l'AFP (adresse mail + adresse postale) afin que les demandeurs fassent une demande écrite. A ce jour, aucune demande n'est parvenue à l'AFP.
- Si le contexte sanitaire le permet, le président propose au syndicat que l'AFP de Nâves accueille l'assemblée générale de la Fédération des AFP de Savoie et la journée des rencontres des AFP de Savoie en novembre 2020.

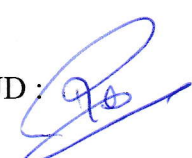
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 00h13

Les membres du bureau :

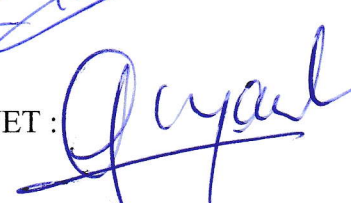
Max CREY :



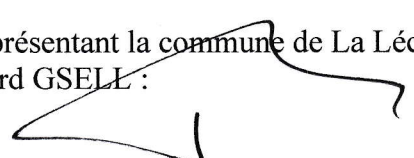
Philippe RENAUD :



Nathalie GUYONNET :



Le représentant la commune de La Léchère,
Bernard GSELL :



Le Président,
Frédéric ABONDANCE


DEPARTEMENT de la SAVOIE
 Association Foncière Pastorale de Naves
 (AFP, autorisée par arrêté préfectoral)
 Commune de LA LECHERE